

# Règlement du jeu

## «**TOUT SUR LE DRIVE**»

---

### **Société organisatrice**

MAGIC MAMAN S.A.S. au capital de 1.060.982 € - RCS Nanterre No. B 420 545 766  
10 boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulineaux Cedex 9

---

### **Modalités de participation**

Ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, sera ouvert aux personnes physiques majeures résidant sur le territoire français (métropole, Corse et Monaco compris) disposant d'un accès à Internet et d'une adresse électronique (E-mail), à l'exclusion des employés de la société organisatrice, des sociétés apparentées, des sous-traitants, des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

Il sera ouvert du **13 Juin au 30 juin 2016** inclus sur le site Internet <http://www.magicmaman.com/> (date et heure françaises de connexion faisant foi).

### **Le principe**

Du **13 Juin au 30 juin 2016 à 23h59** inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi), accessible exclusivement sur réseau Internet. Les internautes qui souhaitent participer au jeu, devront se connecter sur la page web du jeu sur [www.magicmaman.com](http://www.magicmaman.com) et répondre à un quiz de 4 questions :

1 - Carrefour Drive est un service :

- Payant
- Gratuit
- Réserve aux membres

2 - Avec Carrefour Drive vous avez le choix parmi plus de :

- 3 000 produits
- 5 000 produits
- 8 000 produits

3 - Vous pouvez récupérer vos courses au Carrefour Drive le plus proche de chez vous :

- Le week-end uniquement
- La semaine uniquement
- Quand vous voulez selon les créneaux proposés

4 - Pas besoin de sortir de votre voiture, l'équipe Carrefour Drive se charge de ranger vos courses dans votre coffre en :

- 5 minutes
- 10 minutes
- 15 minutes

Pour chaque question, correspond 3 modalités de réponse.

Une seule bonne réponse est possible. Le participant devra choisir la réponse correcte aux quatre questions.

Après validation des réponses, le participant s'enregistre en remplissant l'intégralité de la « page formulaire d'inscription » sur le site du jeu puis valide ensuite son formulaire à l'adresse Internet du site, obligatoirement avant le **30 juin 2016 à 23h59 inclus**, date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi. :

**Il est précisé que seuls les internautes ayant répondu correctement aux 4 questions pourront être sélectionnés au tirage au sort qui aura lieu le 15 juillet 2016.**

Il est rappelé que le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription. Tout formulaire incomplet ou contenant des indications d'identité ou adresse fausses, erronées, inexactes entraînera la nullité de la participation.

Les participants acceptent que les renseignements concernant, leur nom, leur prénom, leur ville, soient communiqués et publiés sur le site [www.magicmaman.com](http://www.magicmaman.com).

Ces informations pourront être communiquées lors de la publication de la liste des gagnants du jeu, mais également sur tous les supports de communication relatifs à ce jeu.

Aucune rémunération ne pourra être exigée pour ce jeu.

Pour ce jeu ne seront pas considérés comme valables :

- Les participations effectuées après les dates et heures limites de participation
- Les questionnaires ne correspondant pas aux modalités imposées.
- L'absence de coordonnées
- Des coordonnées incomplètes ou erronées

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du jeu, ses résultats et l'attribution des prix.

A l'issue de la période d'inscription, [magicmaman.com](http://magicmaman.com) effectuera un tirage au sort aléatoire des gagnants, parmi l'ensemble des participants ayant dûment complété leur bulletin de participation, avant les dates et heures limites de participation et ayant donné les bonnes réponses. Il y aura 20 gagnants.

Une seule participation par personne sera prise en considération (même nom et même prénom), et il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même adresse).

L'organisateur se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraîne l'élimination de la participation.

---

## **Dotations**

Il y aura, au total, **20 gagnants** qui seront déterminés par tirage au sort le 15 juillet par la Société organisatrice, **parmi l'ensemble des participants ayant correctement répondu aux 4 questions du quiz et dûment inscrits** avant les dates et heure limites de participation. Chaque gagnant remportera un lot dans l'ordre du tirage au sort :

**Le 1<sup>er</sup> gagnant remportera** : *1 an de courses d'une valeur totale de 2.000 € remis sous forme de « chèque Carrefour », à utiliser librement par le gagnant.* Le lot sera transmis par voie postale au plus tard le 20 juillet 2016.

**Les gagnants 2 à 6 remporteront chacun** : *1 mois de courses d'une valeur de 100 € chacun remis sous forme de code promo à valoir sur [carrefourdrive.fr](http://carrefourdrive.fr) du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 aout 2016.*

**Les gagnants 7 à 20 remporteront chacun**: *1 code promotionnel d'une valeur unitaire de 20 € remis sous forme de code promo à valoir sur [carrefourdrive.fr](http://carrefourdrive.fr) du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 aout 2016*

Chaque dotation est nominative et ne peut être revendue. Les lots offerts ne pourront pas être échangés à la demande des gagnants contre des espèces ou d'autres lots.

chaque lot est strictement limité à sa désignation et il ne comprend ni les frais notamment de transport qui pourraient être engagés par le gagnant pour prendre possession de son lot, ni les frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à leur jouissance ou à leur utilisation, qui sont à la seule et unique charge du gagnant. Il ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La société organisatrice pourra remplacer le lot annoncé par un lot de valeur équivalente si des circonstances extérieures l'y contraignent.

---

## Détermination des gagnants

A l'issue de l'étape de collecte, les 20 gagnants seront déterminés par tirage au sort par la société organisatrice parmi l'ensemble des participants ayant dûment indiqué leurs coordonnées et ayant donné les bonnes réponses, avant le 30 juin 2016 à 23h59 inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi).

Une seule participation par personne sera prise en considération (même nom et même prénom), et il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même adresse).

L'organisateur se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination de la participation.

Les gagnants seront contactés directement par la société organisatrice ou son partenaire et recevront leur prix à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur participation. Dans tous les cas, l'adresse prise en compte est celle indiquée lors de la participation.

---

### **Loi Informatique et Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi n° 20046801 du 6 août 2004, dite « informatique et liberté ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant. Par les présentes les participants sont informés que ces données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de la société organisatrice.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à tout moment par écrit auprès de : **magicmaman.com** «jeu **TOUT SUR LE DRIVE**», 10 boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulineaux Cedex 9.

Conformément à la loi du 27 mars 2014, dite loi "Hamon", la société organisatrice a procédé à une déclaration simplifiée auprès de la CNIL enregistrée sous le numéro **1761102**. Certaines données sont mises à la disposition du public en application de l'article 31 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

---

### **Manifestations publi-promotionnelles**

Chaque gagnant autorise par avance les sociétés organisatrices de ce jeu, ainsi que leurs partenaires à utiliser son nom, prénom et code postal d'adresse à des fins publicitaires liées à l'opération et ce sur tout support, sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix.

Le nom, prénom et la ville des gagnants du jeu sera affiché au plus tard un mois après sa clôture sur le site Internet magicmaman.com

Il ne sera fait aucun envoi par courrier de la description du lot et du nom des gagnants.

---

### **Réclamations**

Toute réclamation devra se faire par écrit à :

**magicmaman.com** «jeu **TOUT SUR LE DRIVE**», 10 boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, en indiquant le nom du jeu, les : nom, prénom, adresse complète et adresse mail du joueur ; et cela dans un délai de deux mois après la clôture du jeu. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

---

## **Responsabilités**

La société organisatrice est responsable de la remise du lot aux gagnants. Le lot ne pourra plus être réclamé après un délai de deux mois suivant la clôture du jeu.

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable du dysfonctionnement du réseau Internet, du bon envoi et de la bonne réception des mails, de l'avarie des services postaux, de la mauvaise diffusion du jeu, de sa suspension ou de son annulation.

Toute tentative par un participant ou par toute personne, d'endommager volontairement un site web constitue une atteinte à la réglementation civile et pénale et la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature.

La Société organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de ce jeu pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, et notamment si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté (par exemple, si le jeu ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter.

---

## **Le règlement**

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du jeu, ses résultats et l'attribution des prix.

Le règlement est consultable dans son intégralité sur le site [www.magicmaman.com](http://www.magicmaman.com)

Une copie du règlement peut être obtenue à titre gratuit, par courrier uniquement, à l'adresse suivante:

**MAGIC MAMAN** «jeu **TOUT SUR LE DRIVE**», 10 boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulineaux Cedex 9

Les cas non prévus dans le règlement seront tranchés par les organisateurs, et leur décision sera sans appel.